

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuillet du mercredi*

248) [REDACTED] 25 février 2025

Au ministre de la Santé

Le *Règlement sur les aides auditives et les services assurés* prévoit le remboursement d'une seule prothèse auditive, sauf pour certaines situations. Le *Règlement* prévoit le remboursement d'une deuxième prothèse auditive pour les personnes de 18 ans et moins, de 19 ans et plus qui poursuivent des études ou qui occupent un emploi ou les personnes ayant une déficience visuelle.

Les personnes qui ne remplissent aucune des trois conditions prévues par le *Règlement* ne se qualifient pas pour le remboursement d'une deuxième prothèse auditive. Cette situation a pour effet d'accentuer la précarité financière des personnes retraitées ou en situation d'invalidité. Cela constitue également une entrave à leur qualité de vie, à leur participation sociale et même à leur sécurité lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public.

En 2019, le cabinet de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants indiquait qu'une révision du *Règlement* était en cours. Cette révision n'était pas terminée lorsque les ministères québécois ont été plongés dans la gestion de la crise de COVID-19.

En mai 2022, le cabinet du ministre de la Santé, à présent responsable de la révision du *Règlement*, indiquait à son tour que cette révision était prévue dans les prochains mois.

En mai 2023, j'ai inscrit au feuillet une question pour le ministre de la Santé, afin de savoir quand serait modifié le *Règlement*. Dans sa réponse transmise en septembre 2023, le ministre avançait que des propositions permettant d'entamer le processus de modification réglementaire étaient attendues pour l'hiver 2024.

En octobre 2023, le ministre responsable des Services sociaux répondait à une pétition déposée par la députée de Roberval, demandant de bonifier le programme d'aide sur les aides auditives et les services assurés. Le ministre réitérait à son tour que des travaux de révision étaient en cours.

